

CHARTRE POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE DU PLATEAU DES BORNES

1. Présentation générale du Plateau des Bornes

Le plateau des Bornes, situé entre l'agglomération Annecienne et Genevoise contre le massif du Salève, regroupe 12 communes (La Muraz, Le Sappey, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Menthonnex-en-Bornes, Arbusigny, Pers-Jussy, La Chapelle-Rambaud, Eteaux, Evires, Groisy, Cruseilles).

Il est marqué par une identité rurale forte, avec un paysage modelé par l'agriculture extensive (vocation herbagère et laitière).

L'agriculture a une place significative dans l'identité et la valeur paysagère et écologique du plateau. 73% du territoire est occupé par des terres agricoles. La fabrication de fromage est une activité importante pour l'économie locale. Le territoire compte notamment deux zones AOC : reblochon et abondance.

Le plateau abrite également un réseau de zones humides aussi remarquable par la biodiversité qu'il abrite, que par son rôle vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau.

Le Conservatoire départemental des espaces naturels (Asters) travaille depuis de nombreuses années sur l'identification et la connaissance des zones humides des Bornes grâce à l'appui du Département de Haute-Savoie, la région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée.

Des notices de gestion ont été rédigées en 2007 pour 19 sites jugés de fort intérêt.

Des actions de gestion ont été mises en œuvre sur certains de ces sites avec quelques communes, notamment en lien avec des agriculteurs locaux sur certains sites.

La structuration des paysages et le maillage bocager du territoire constituent des corridors écologiques importants, dans un contexte d'activité urbaine liée à la proximité d'Annecy et de Genève.

Le Syndicat Mixte du Salève œuvre de son côté pour l'aménagement, l'entretien de sentiers, et la mise en valeur du territoire sur une partie du plateau. Le Syndicat valorise également les vergers à haute tiges, et entretient des relations étroites avec les agriculteurs notamment pour l'entretien de prairies pâturées.

La qualité paysagère et environnementale du plateau en fait un site de qualité de vie exceptionnelle.

Il convient maintenant de prolonger la dynamique initiée pour préserver et valoriser le plateau en mettant en place une gestion qui soit cohérente à l'échelle du Plateau des Bornes, en intégrant le patrimoine naturel au sens large ainsi que sa valorisation en lien avec le paysage, les activités agricoles et de loisir.

Le découpage administratif fragmenté ne permet pas une harmonisation des actions menées sur le territoire du plateau. C'est la raison pour laquelle les 12 communes souhaitent se rassembler pour mener des actions en commun.

2. Engagement des signataires et objectifs communs

Conscientes de la qualité environnementale et culturelle du plateau des Bornes, mais également de sa fragilité, les communes signataires ont décidé de s'engager dans une démarche de préservation des entités et activités qui constituent la valeur de leur territoire, autour de trois axes structurants :

- **La préservation des espaces naturels remarquables** (préservation des espèces et habitats remarquables, restauration et entretien des marais...)
- **Le maintien des paysages et de la nature « ordinaire »** (entretien des prairies, maintien du réseau bocager et des corridors écologiques...)
- **La valorisation du patrimoine naturel et culturel** (matérialisation d'une identité commune, accueil du public, sentier...)

La fragmentation administrative du territoire ne permet pas d'identifier de façon évidente une structure pouvant porter cette démarche.

La présente charte est un engagement de principe qui a pour objectif de poser les bases d'un travail à mener en commun avec l'ensemble des communes signataires, en préalable de la définition du portage administratif et technique.

Ce travail devra aboutir à la rédaction d'un programme détaillé de projet de territoire, s'articulant autour des trois axes, et présentant l'ensemble des actions à mener avec leurs estimations financières.

Certaines actions à mener sur l'ensemble du territoire seront communes, avec un financement mutualisé. D'autres actions plus localisées seront individuelles, et à la charge des communes concernées.

L'engagement financier des communes ne se fera que si elles font le choix d'adhérer aux actions quelles soient communes ou individuelles.

Aucun engagement ne pourra être entériné sans l'aval de la collectivité concernée ceci quelques soient les financements obtenus.

Les 12 communes conviennent ensemble d'initier ce travail au cours de l'année 2012.

3. Mise en œuvre

Les modalités de poursuite de ces objectifs sont définies collectivement au sein d'un comité de pilotage.

Ce COPIL est composé à minima :

- Des 12 Communes
- du Conseil Général de Haute-Savoie
- d'Asters
- du Syndicat Mixte du Salève

En fonction des thématiques abordées, le comité de pilotage pourra s'élargir à d'autres structures compétentes à vocation technique, et à des partenaires financiers (Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie, Chambre d'agriculture, Offices du tourisme locales, LPO 74, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, Région Rhône-Alpes...)

Les missions du COPIL sont de :

- Valider les actions à mener dans le cadre du projet de territoire et estimer le coût financier de chacune d'elle.
- Définir le portage administratif et technique du projet.

Asters sera présent tout au long de l'élaboration de ce projet de territoire pour accompagner les communes dans la rédaction de ce programme.

L'animation politique et le secrétariat du projet sont provisoirement assurés par la commune d'Arbusigny.

Fait le _____, à _____, en douze exemplaires

Charte pour la préservation du patrimoine naturel du Plateau des Bornes, V3 (septembre 2012)



Pour Arbusigny,
Le Maire,
Laurent DELIEUTRAZ

Pour La Chapelle-Rambaud,
Le Maire,
Pierre MARMOUX



Pour Cruseilles,
Le Maire,
Christian BUNZ



Pour Eteaux,
Le Maire,
François ROSSET



Pour Evires,
Le Maire,
Catherine GURLIAT



Pour Groisy,
Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Pour Menthonnex-en-Bornes,
Le Maire,
Guy DEMOLIS



Pour La Muraz,
Le Maire,
Noël JACQUEMOUD



Pour Pers-Jussy,
Le Maire,
Louis FAVRE



Pour Le Sappey,
Le Maire,
Pierre GAL



Pour Vovray-en-Bornes,
Le Maire,
Xavier BRAND



Pour Villy-le-Bouveret,
Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET